



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
Aveyron



Utilisation déraisonnée de biocides et conséquence en cascade de la perte de biodiversité

⇒ Constat alarmant suite à plusieurs cas d'empoisonnements de grands rapaces protégés

Nous ne sommes plus sans ignorer l'impact des produits phytosanitaires sur l'ensemble des chaînes trophiques (alimentaires) participant à l'effondrement de la biodiversité affirmée par les scientifiques, les naturalistes, les apiculteurs et les gestionnaires des espaces protégés.

S'ajoute à ces pratiques banalisées malgré leur critique, l'utilisation illégale de certains produits proscrits en France. Malgré leur interdiction du fait de leur toxicité pour l'homme ils continuent à semer la mort sur la faune sauvage et sur la biodiversité dans son ensemble. Le site Grands Causses de la LPO France, la LPO Aveyron, le Parc national des Cévennes, le Parc naturel régional des Grands Causses, la Fédération Départementale des chasseurs de la Lozère, les Syndicats apicoles de la Lozère et de l'Aveyron sonnent l'alerte dans les Grands-Causses.

Depuis le début de l'année, le nombre d'oiseaux empoisonnés dans les Grands Causses est éloquent : un Vautour Moine, un Vautour Fauve et tout récemment un Gypaète barbu, Durzon. Réintroduit en 2017 en Aveyron, ce gypaète a été retrouvé mort sur la commune de Millau, intoxiqué par la nourriture qu'il venait tout juste de consommer. Les rapaces nécrophages sont particulièrement touchés par les toxiques puisqu'ils sont situés en bout de chaîne alimentaire.

Cette liste s'ajoute à l'intoxication d'un Vautour Percnoptère en 2007, un Milan Royal en 2011, un Aigle Royal en 2012, un Vautour Fauve et un Vautour Moine en 2013.

En cause, un insecticide de la famille des carbamates, figurant parmi les pesticides les plus toxiques pour l'Homme (classé « très dangereux » par l'Organisation mondiale de la Santé) et dont l'usage est interdit en France depuis 2008 (World Health Organization, 2010). Pourtant sa vente continue de prospérer sur les sites internet, sans aucune restriction.

Longtemps utilisé dans l'agriculture ou pour lutter radicalement contre des animaux jugés « indésirables », l'insecticide en question est aujourd'hui volontairement et illégalement déposé dans la nature pour tuer, sous forme d'appâts imprégnés de produit ou de proies empoisonnées.

Arme silencieuse, le poison laisse des traces au-delà de sa cible principale. En effet, son impact est bien plus large ; au-delà des vautours, d'autres rapaces, d'autres oiseaux mais aussi des mammifères sauvages ou domestiques, sans oublier le sol ou la ressource en eau, peuvent être touchés. Ainsi par cascades trophiques, c'est l'écosystème dans son intégralité qui est affecté. Dès lors, les effets de ces utilisations constituent indéniablement un problème sanitaire pour l'Homme.

La mort de Durzon fait écho à d'autres cas d'utilisation illégale du poison, trop nombreux pour être seulement dus à l'écoulement de stocks anciens d'insecticides.

Le site Grands Causses de la LPO France, la LPO Aveyron, le Parc national des Cévennes, le Parc naturel régional des Grands Causses, la Fédération Départementale des chasseurs de la Lozère, les Syndicats Apicoles de la Lozère et de l'Aveyron dénoncent ces comportements, qui constituent un délit. La destruction, volontaire ou involontaire d'espèce protégée est punie de 2ans d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende. Tous les efforts, humains et financiers, mis en œuvre pour la protection des espèces et la préservation de la biodiversité dans son ensemble, sont mis à mal par l'utilisation de ces biocides.

Pratique illégale et pourtant encore répandue, l'empoisonnement de la faune sauvage doit cesser. Sur le terrain, toutes ces structures sont mobilisées pour mettre un coup d'arrêt à cette pratique. Nous demandons par ailleurs l'interdiction de la vente sur internet de cet insecticide illicite et encourageons la population à signaler tout grand rapace trouvé mort.